

Règlement *Competition Rules*

Article 1

Le Concours de Guitare Classique nommé « Robert J. Vidal » créé par l'Association ODECA (Organisation pour le Développement Européen des Cultures et des Arts), aura lieu les **12, 13 et 14 novembre 2009 à 16 300 Barbezieux**, en Poitou-Charentes.

The Robert J. Vidal Classical Guitar Competition, created by ODECA (Organisation pour le Développement Européen des Cultures et des Arts), will be held in Barbezieux (Charente, France) on November 12, 13 and 14, 2009.

Article 2

Le concours s'adresse aux guitaristes solistes de toute nationalité.
La limite d'âge est fixée à 32 ans au 12 novembre 2009.

The Competition is open to solo guitarists of all nationalities aged under 32 on November 12, 2009.

Article 3

Formalités d'inscription :

Each candidate shall fill in an application form and provide:

1. La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
Photocopy of proof of identity, e.g., a valid passport;
2. La photocopie des diplômes éventuels ou l'original manuscrit de deux attestations écrites spécialement pour le concours, par deux musiciens ou professeurs reconnus.
Certified photocopies of diplomas or two handwritten recommendations making specific reference to the Competition from two recognised musicians or teachers;
3. Un curriculum vitae en français ou anglais, avec une photo récente.
A curriculum vitae written in English or French and a recent photograph;
4. Le programme détaillé et minuté de chacune des trois épreuves.
The full programme giving precise lengths of each of the three pieces;
5. Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé.
The completed and signed application form.
6. Le paiement du droit d'inscription de 70 euros par chèque, mandat postal à l'ordre de l'Association CAC de Barbezieux.
The registration fee of €70 payable by postal order, bank cheque or money order made out to « Association CAC de Barbezieux ».

Le dossier d'inscription ne sera validé qu'après sa réception avant le **15 septembre 2009** (date d'oblitération faisant foi) à l'adresse suivante :

Applications must be received no later than September 15, 2009 at the following address:

**Concours International de Guitare Classique « Robert J. Vidal »
Cc ODECA – Mme Régine Boissard
27 rue Louis Desbrandes
16000 Angoulême - France**

Article 4

Toute candidature qui ne correspond pas au niveau requis, ou tout dossier incomplet sera refusé. Les candidats agréés seront avisés au plus tard deux mois avant les épreuves.

Applications may be refused if a candidate does not meet the required level of expertise, or in the case of an incomplete application form.

Successful candidates will receive notification at the latest two months before the Competition.

Article 5

Les organisateurs du concours prendront en charge le transfert des candidats de la Gare d'Angoulême jusqu'à Barbezieux.

Les candidats devront organiser eux-mêmes et prendre en charge leur déplacements et leur hébergement et défraiements.

ODECA is responsible for transporting competitors from Angoulême train station to Barbezieux.

Competitors are responsible for all accommodation, meal and travel expenses.

Article 6

Epreuves :

Tests:

1. **Les éliminatoires** auront lieu **le jeudi 12 novembre 2009** au Théâtre du Château (16, Place du Château – 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire).

Chaque candidat devra présenter un programme d'une durée totale de **12 minutes maximum**, qui comprendra « les Variations sur un thème de Django Reinhardt de Léo Brouwer, Editions Musicales Transatlantiques et Francis Day (Trat 1743) » et une ou plusieurs œuvres de son choix.

A l'issue de cette épreuve, seront proclamés par ordre alphabétique les 20 candidats admis en demi-finale.

The preliminary round will be held on Thursday, November 12, 2009 at Théâtre du Castel (16, Place du Château – 16300 Barbezieux, France).

Each competitor must perform « les Variations sur un thème de Django Reinhardt de Léo Brouwer, Editions Musicales Transatlantiques et Francis Day (trat 1743) » and a work of his/her choice. All this round must not exceed 12 minutes.

At the end of this round, the names of the 20 candidates qualifying for the semi-final will be read out in alphabetical order.

2. **La demi-finale** aura lieu le **vendredi 13 novembre 2009** au Théâtre du Château (16, Place du Château – 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire).

Chaque candidat devra présenter un programme d'une durée totale de **20 minutes maximum**, qui comprendra « Sonata Eroica Op. 150 de Mauro Giuliani, Editions Schott (GA 53) », une œuvre de Léo Brouwer et une ou plusieurs œuvres de son choix.

A l'issue de cette épreuve, seront proclamés par ordre alphabétique les six finalistes.

The semi-final will take place on Friday, November 13, 2009 at Théâtre du Castel (16, Place du Château – 16300 Barbezieux, France).

Each competitor must perform « Sonata Eroica Op. 150 de Mauro Giuliani, Editions Schott (GA 53) » plus one piece by Leo Brouwer, plus one or several pieces of his/her choice. All this round must not exceed 20 minutes.

At the end of his round, the names of the 6 finalists will be read out in alphabetical order.

3. **La finale** aura lieu **le samedi 14 novembre 2009** à la Salle de Concert du Logis de Plaisance à Barbezieux-Saint-Hilaire.

Chaque candidat devra présenter un programme d'une durée totale de **30 minutes maximum** qui comprendra « El Salto de Tristan de Martin Ackerman, Editions Henry Lemoine (28059 H.L.) », une œuvre de Léo Brouwer et une ou plusieurs œuvres de son choix.

The Final will be held on Saturday, November 14, 2009 at Logis de Plaisance, 16300 Barbezieux, France.

*Each competitor must perform « El Salto de Tristan de Martin Ackerman, Editions Henry Lemoine (28059 H.L.) », plus one piece by Leo Brouwer, plus one or several pieces of his/her choice. All this round must not exceed **30 minutes**.*

Toutes les épreuves sont publiques.

All stages of the Competition are open to the public

Article 7

Les oeuvres doivent être jouées sans partition. .

Le jury tiendra compte non seulement de la qualité des interprétations mais aussi le niveau et l'intérêt des programmes présentés par chaque candidat(e).

All pieces must be performed without scores.

The order in which pieces are performed is at the discretion of the competitor.

The jury will take into account not only the quality and standard of the interpretations but also the actual interest of the programmes presented by each competitor.

Article 8

L'ordre de passage des candidats sera tiré au sort pour la demi-finale et la finale. Pour les éliminatoires, l'ordre alphabétique sera suivi, en partant d'une lettre tirée au sort.

Order of performance for the semi-final and the final will be decided in a draw. For the eliminatory rounds, alphabetical order will be respected (starting with the first letter to be drawn out of a hat).

Article 9

Aucun membre du jury ne pourra émettre de vote au profit d'un concurrent dont il est ou a été le professeur. Cette information doit être notifiée au président du jury avant le début des épreuves.

No member of the jury can vote for a competitor who s/he teaches.

The President of the jury must be informed of any such relationship before the preliminary round.

Article 10

Le jury composé de 5 membres, décidera souverainement de l'octroi des Prix :

The 5 members of the jury will be sole judge in the awarding of the following Prizes:

1. Premier prix de 10.000 euros
First prize: 10,000 euros
2. Deuxième prix de 7.000 euros
Second prize: 7,000 euros
3. Troisième prix de 3.500 euros
Third prize: 3,500 euros
4. Quatrième prix de 1.500 euros
Fourth prize: 1,500 euros

Les décisions du jury sont sans appel.

The jury's decision is final.

Article 11

L'inscription au Concours implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que la présence du candidat(e) au jour et à l'heure figurant sur sa convocation. Toute absence injustifiée interdit de se présenter à un concours ultérieur.

All competitors shall obey the regulations set out here above and will be present on the day and at the times shown on the notification. Any unjustified absence shall prohibit entry to any further competitions.

Article 12

Tous droits d'enregistrement, de reproduction et de diffusion par tout moyen existant ou futur sont la propriété exclusive du Concours. Il est rappelé aux candidats(es) que l'utilisation de photocopies de partitions éditées est illégale.

All existing or future recording, reproduction and distribution rights are the exclusive property of the Competition. Competitors are reminded that it is illegal to perform using photocopies of copyrighted, published music.

Article 13

En cas de conflit, seule la version française du présent règlement est applicable.

In the case of dispute, only the French version of the present regulations shall apply.